

Indicateurs de valeur ajoutée des lycées : comment sont notés les établissements dans la Manche ?

Les Indicateurs de valeur ajoutée des lycées 2020 sont dévoilés. Le lycée cherbourgeois Thomas Hélye est le seul de la Manche à avoir atteint ou dépassé l'ensemble des objectifs.

Les Indicateurs de valeur ajoutée des lycées (Ival) 2020 sont dévoilés. Le lycée Thomas-Hélye de Cherbourg est le seul de la Manche à avoir atteint ou dépassé l'ensemble des objectifs.

[Les résultats 2020 des lycées dévoilés : comment l'Education nationale distribue ses notes](#)

Trois indicateurs complémentaires

Les Ival sont trois indicateurs calculés depuis 28 ans par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance au ministère de l'Éducation nationale) et présentés comme « complémentaires ».

Ce sont les taux de réussite, taux de mentions et, moins attendu, le taux d'accès. Ce taux d'accès « mesure la capacité du lycée à accompagner ses élèves jusqu'à l'obtention du baccalauréat, quel que soit le nombre d'années nécessaires ». Pour chaque établissement, trois taux d'accès sont calculés : de la seconde au bac, de la 1re au bac et de la terminale au bac.

À prendre avec recul

« C'est l'ensemble de ces Ival qui a du sens », assure Fabienne Rosenwald de la DEPP. De plus, ils « ne rendent compte que d'une partie des actions des lycées ». Pour chaque taux, l'éducation nationale compare le pourcentage attendu (l'objectif cible) et le pourcentage constaté. La différence est appelée valeur ajoutée.

Plutôt qu'un classement unidimensionnel, le croisement des valeurs ajoutées du taux de réussite et du taux d'accès fournit une analyse plus riche et plus complète et donc plus intéressante.

D'autre part, la DEPP reconnaît que « pour des lycées dont les taux attendus de réussite et d'accès sont très hauts », mécaniquement, « les valeurs ajoutées de réussite et d'accès ne peuvent pas être élevées ». C'est pourquoi, « la valeur ajoutée du taux de mention » est jugée « intéressante ».

[L'Agglo du Cotentin soutient les jeunes en proposant des jobs étudiants](#)

Dans quelles fourchettes varient les indicateurs des 17 lycées de la Manche ?

Dans la Manche, le taux de réussite constaté des dix-sept lycées manchois oscille entre 94 % (Victor Grignard) à 100 % (Jean-Paul II à Coutances et Le Bon Sauveur à Saint-Lô qui ne présentait toutefois que 46 candidats).

Le taux de mentions oscille pour sa part de 52 % (Henri-Cornat à Valognes) à 80 % (l'Institut Saint-Lô à Agneaux). Toutefois, c'est le lycée Jean-Paul-II de Coutances qui affiche la meilleure valeur ajoutée (+8 points par rapport à l'objectif). À l'inverse, les lycées Victor-Grignard et Henri-Cornat ont terminé le plus loin des objectifs avec respectivement -18 et -16 points entre taux attendu et taux constaté.

Le taux d'accès entre seconde et bac varie entre 82 % (pour le lycée Sévigné de Grenville et Victor Grignard) et 94 % pour deux établissements cherbourgeois : les lycées Millet et Thomas Hélye.

Avec 99 % de réussite, 78 % de mentions, 94 % d'accès de la seconde au bac, 96 % de la 1re au bac et 100 % de la terminale au bac, cet établissement discret de la rue Emmanuel-Liais est le seul de la Manche à avoir atteint ou dépassé les cinq taux.

Contactée, Madame la Proviseur n'a pas souhaité commenter ces résultats, invitant à les prendre avec « réserve », d'autant plus en raison d'une année scolaire perturbée par la pandémie.

Les données des lycées de la Manche sont consultables ce mercredi 17 mars 2021 à partir de 9 heures sur le site internet www.education.gouv.fr en cliquant sur ce lien

Un nouvel indicateur sur l'insertion des jeunes

Depuis février 2021, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance au ministère de l'éducation nationale a ajouté un autre indicateur, nommé « InserJeunes » afin de « cerner l'action propre d'un établissement en termes d'accompagnement à

l'insertion ». Pour cela, « le taux d'emploi ne suffit pas, il est accompagné de trois autres indicateurs qui fournissent des éléments complémentaires sur les parcours : le taux de poursuite d'études ; le taux d'interruption en cours de formation et, pour les [CFA](#), le taux de rupture des contrats d'apprentissage ». L'éducation nationale tient compte aussi du bassin d'emploi de l'établissement : « On calcule un taux d'emploi attendu qui prend en compte le profil d'élèves accueillis, l'offre de l'établissement ainsi que le taux de chômage local ».